

Guide pour ouvrir un spa

Description

Ouvrir un spa, c'est intégrer un marché en pleine croissance, qui attire toujours plus de clientèle. Quelque 3 000 établissements existent aujourd'hui en France. Il s'agit d'un projet à la fois accessible et rentable.

Afin de s'assurer de son succès, il convient d'effectuer une bonne préparation et mettre toutes les chances de son côté. Avant d'entamer les formalités de [création d'entreprise](#), il faudra s'informer sur un certain nombre d'informations utiles.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quelles sont les qualifications requises pour ouvrir un spa ?

Aucune formation diplômante permettant d'ouvrir un spa ou bien un [salon de massage](#) n'existe jusqu'à ce jour. Il est parfaitement possible de proposer des massages « bien-être » et des bassins à ébullition sans diplôme.

Est-il possible d'ouvrir un spa chez soi ?

Tant que certaines normes architecturales sont respectées, il est parfaitement possible d'en ouvrir chez soi. Toutefois, il est essentiel de disposer d'assez d'espace pour l'accueil des clients. En ouvrant un spa à son domicile, le [micro-entrepreneur](#) bénéficie d'une exonération de taxe d'habitation, dans le cas où le local ne ferait pas partie intégrante de l'habitation (entrée distincte par exemple).

Est-il intéressant d'ouvrir un spa dans un hôtel ?

De manière générale, **un emplacement dans un hôtel est recommandé**. Une telle idée apporte une réelle valeur ajoutée à l'établissement. Quand c'est le cas, le service est souvent réservé aux clients d'un complexe hôtelier.

Lorsque le spa est ouvert dans un hôtel, les clients de ce dernier profitent de leur séjour pour prendre soin d'eux. Il s'agit souvent d'un **service premium destiné à satisfaire la clientèle**

. Il arrive aussi que l'accès à l'espace de détente soit inclus dans des forfaits.

Aussi, **un tel projet présente un certain nombre d'avantages** parmi lesquels il est possible de citer :

- L'optimisation de la satisfaction client (en offrant plus d'activités à faire sur place, notamment en cas de mauvais temps) ;
- L'augmentation des recettes moyennes par séjour ;
- L'augmentation de la durée moyenne de séjour ;
- Un accroissement de la fréquentation de l'hôtel ;
- L'attraction de nouveaux clients ;
- L'optimisation de la fidélisation client.

En basse saison, c'est même devenu un **service indispensable pour séduire les clients, dans les hôtels haut de gamme**. Avec le spa, les hôteliers ciblent surtout les golfeurs et les individuels loisirs, ainsi que les séminaires.

Comment ouvrir un spa ?

L'ouverture d'un spa **s'effectue par étapes**. La première consiste à préparer le projet à l'aide d'une étude de marché et de l'élaboration d'un plan d'affaires.

Une fois certain de la viabilité du projet, le fondateur du spa pourra plus facilement choisir le [statut juridique](#) adapté à ses besoins. Ensuite, il devra passer à la réalisation des formalités administratives sur le guichet unique.

Options possibles

Le futur entrepreneur a le choix d'accomplir la démarche de création de l'entreprise lui-même. Mais parfois, il préfère la confier à un **prestataire en ligne**, par manque de temps. Auparavant, les dirigeants avaient pour habitude d'engager un professionnel du droit pour s'en charger. Mais aujourd'hui, ils s'en rapprochent surtout pour leur déléguer des missions qui leur donnent du fil à retordre.

Étude de marché

Il est toujours moins risqué de démarrer une activité en étant informé sur les consommateurs et la concurrence. Grâce à l'[étude de marché](#), **le fondateur du spa aura les réponses à ses questions** concernant :

- Le type de clients fréquentant les spas ;

- Les besoins de la cible ;
- Les spas existant déjà sur le marché ;
- Les prestations proposées ;
- Les tarifs appliqués.

Concernant les enquêtes, elles sont **à la fois qualitatives et quantitatives**. En effet, l'étude de marché consiste à :

- Soumettre des questions à plusieurs personnes, ce qui demande l'élaboration de statistiques ;
- Réaliser des interviews ;
- Analyser le comportement des consommateurs.

Il est **possible de mener soi-même l'étude de marché**. Mais pour qu'elle soit bien complète, il convient de se faire accompagner par un expert-comptable dans le cadre de la démarche. Des agences spécialisées se proposent même de la réaliser dans son intégralité.

Précisons qu'il ne s'agit pas d'une démarche administrative, mais d'une **précaution à prendre en vue de sécuriser le projet**. En effet, l'étude de marché ne constitue pas une obligation légale. Mais elle est recommandée parce qu'elle permet entre autres de :

- S'informer sur le secteur géographique ciblé ;
- Évaluer l'offre et la demande ;
- Confirmer le potentiel du projet ;
- Connaître les habitudes de consommation des futurs clients ;
- Se renseigner sur les coûts à prévoir,
- Être au courant de la réglementation ;
- Étudier la pertinence de différentes hypothèses ;
- Rencontrer les acteurs du secteur.

Il s'agit d'un **véritable outil marketing** donnant le moyen de :

- Comprendre le potentiel du marché ;
- Évaluer les risques pour mieux les maîtriser ou les éviter ;
- Élaborer les bases de la stratégie de développement ;
- Se constituer un réseau professionnel.

Plan d'affaires

Une fois l'étude de marché réalisée, le fondateur du spa peut passer à l'élaboration du [plan d'affaires](#)

, **connu aussi sous le nom de business plan**. Le document recense entre autres, les :

- Actions commerciales prévues ;
- Prévisions de croissance.

Il est aussi **requis lors d'une demande de prêt**. Même chose lorsque le futur entrepreneur souhaite obtenir une réponse positive du propriétaire d'un local qu'il cherche à louer. En effet, le document contient :

- La stratégie à adopter ;
- Les besoins matériels et financiers ;
- Le budget prévisionnel.

Bon à savoir : le plan d'affaires servira de guide à l'entrepreneur dès l'ouverture de son spa.

Il peut s'occuper lui-même de son élaboration en s'aidant d'un outil en ligne. Mais **dans le cas où il serait destiné à être présenté à un potentiel investisseur**, il est préférable qu'un professionnel se charge de sa rédaction. Devant une telle perspective, il s'assurera de bien soigner la présentation du document. Le plan d'affaires donnera accès au financement de l'activité. En le consultant, les partenaires commerciaux et financiers auront la possibilité de vérifier l'intérêt financier du spa, chiffres à l'appui.

Choix du statut juridique

Comme cité précédemment, ouvrir un spa implique de choisir un **statut juridique adapté à son projet**. Le choix dépend surtout :

- De l'ampleur du projet ;
- Du choix de se lancer seul ou de s'associer à d'autres personnes ;
- De l'ambition du fondateur du spa ;
- Du régime de sécurité auquel le futur entrepreneur souhaite appartenir.

Ce dernier peut aussi bien opter pour l'entreprise individuelle, que pour les sociétés comme la SARL et la SAS, ainsi que leur version unipersonnelle (EURL et SASU). Il est même possible pour lui de choisir d'exercer l'activité sous le [statut d'auto-entrepreneur](#). Celui-ci **permet de tester le projet ou de se lancer avec plus de sérénité**.

Formalités administratives à réaliser au guichet unique

Depuis cette année, tous les entrepreneurs doivent réaliser les formalités administratives sur le guichet électronique. Le fondateur du spa ne fait pas exception à la règle. **C'est uniquement sur la plateforme qu'il peut déclarer l'activité et déposer le dossier d'[immatriculation](#).**

Les étapes à suivre sont les suivantes :

1. Créez un compte ou connectez vous sur la plateforme à l'aide de vos identifiants INPI ;
2. Cliquez sur la rubrique "Création d'entreprise" ;
3. Complétez le formulaire unique ;
4. Transmettez vos justificatifs au format dématérialisé.

Préalablement au dépôt du dossier sur le site, il vous faudra avoir complété certaines étapes, afin de recueillir les éléments constitutifs du dossier. Ainsi, il faudra notamment **publier une annonce légale** de constitution dans un journal habilité, rédiger les statuts de l'entreprise, déposer le capital social et domicilier votre société avant de pouvoir compléter la formalité sur l'INPI.

Quelle est la réglementation à respecter pour ouvrir un SPA ?

De la même manière que tout autre établissement ouvert au public, un certain nombre de mesures réglementaires doivent être respectées lors de l'ouverture d'un spa. Le personnel doit **veiller régulièrement à l'entretien du matériel et du local**.

Bon à savoir : le spa doit être déclaré également auprès de la mairie de la ville où l'on compte s'installer.

Des **obligations sanitaires** sont également à respecter. En effet, le gérant de l'établissement sera tenu de s'engager auprès de l'ARS, sur la conformité de toutes ses installations aux normes de sécurité et d'hygiène, au risque de voir le spa fermer. Afin de s'assurer de l'absence de germes, l'Agence régionale de santé se charge de vérifier tous les mois les prélèvements d'eau.

Comment choisir le bon emplacement ?

L'idéal serait que le spa soit accolé à un hôtel. Si ce n'est pas possible, il est conseillé d'**opter pour un lieu bien fréquenté en centre-ville**. Certains exploitants choisissent des emplacements atypiques comme les :

- Sources thermales ;
- Zones glaciales ;
- Sommets des montagnes.

Quels services proposer ?

Souvent, les spas proposent des **bains chauds et de vapeur** (moussant, turc, etc.). Mais si son propriétaire dispose des diplômes qu'il faut pour offrir un service de soins esthétiques ou autres, il peut tout à fait possible de l'ajouter à l'offre basique.

Qui peut mener un tel projet ?

Tout un chacun peut mener un tel projet. Pour rappel, aucun diplôme n'est exigé pour pouvoir ouvrir un spa. Mais il convient de bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'un établissement offrant tout service du bien-être. Si le fondateur de l'entreprise souhaite **proposer des soins esthétiques**, il faudra par exemple qu'il soit titulaire d'un diplôme spécifique ou du moins, recruter un employé, qui en détient.

Dans le cas où il voudrait aussi proposer une option « massages thérapeutiques », il devra suivre une formation en particulier. **Pour pouvoir vendre des produits complémentaires**, tels que les pierres chaudes et les huiles corporelles, il faudra même que le spa soit agréé par l'État.

Comment se distinguer des autres spas ?

Pour se distinguer, il faut trouver un concept unique et un emplacement exceptionnel. Par exemple, certains spas proposent des massages tonifiants tandis que d'autres sont **installés dans des lieux insolites**. C'est l'étude de marché qui aide à trouver plus facilement une offre originale.

Quel est le budget à prévoir pour ouvrir un spa ?

Pour ouvrir un spa, il est **toujours préférable de prévoir un budget** pour éviter les mauvaises surprises. Son montant dépend d'un certain nombre de facteurs. Par ailleurs, il reste aussi possible de démarrer le projet sans apport personnel.

Principales dépenses de départ

Le montant à prévoir peut varier en fonction de l'emplacement et de la surface du spa, mais aussi :

- Les travaux d'installation et d'aménagement ;
- Le matériel utilisé (sauna, table de massage ou encore hammam) ;
- Le matériel informatique (caisse enregistreuse, ordinateur, etc.) ;
- Le stock de départ ;
- Les frais de publicité et d'agence immobilière.

Pour évaluer le budget nécessaire à la création du spa, il faudra inclure dans la liste toutes les dépenses liées :

- À la réalisation des formalités administratives
- Au loyer et aux charges du futur local.

Sans apport personnel

Souvent, il est **possible d'ouvrir un spa avec seulement un capital de 1 euro symbolique**. Cependant, il convient de savoir qu'aucun établissement bancaire n'acceptera d'accorder un prêt à l'entreprise dans une telle condition.

FAQ

Quel matériel d'hygiène et de confort prévoir lors de l'ouverture d'un spa ?

Le matériel d'hygiène et de confort constitue un détail qui contribue pourtant à la

réputation du spa s'il est de qualité. Parmi la liste des objets à prévoir, on peut citer :

- Les repose-têtes ;
- Les brosses pour cheveux ;
- Les peignes ;
- Le linge pour les tables de soins ;
- Les serviettes de toilette ;
- Les tongs ;
- Les peignoirs.

Quelles différences entre hammam et sauna ?

La principale différence entre le hammam et le sauna se trouve dans l'humidité de l'air. En effet, ce dernier est humide dans le premier endroit tandis que dans le deuxième, il est sec. Il s'agit tous deux des lieux de détente et de bien-être, mais chaque personne y réagit de manières différentes.

Quel local choisir pour son spa ?

Lors du choix d'un local, il est recommandé d'éviter les pièces qui se trouvent en étage. D'autre part, il est préférable d'opter pour :

- Un espace suffisamment grand pour accueillir tous les équipements installés dans le local technique (pompe de massage, de circulation, etc.) ;
- Une hauteur sous plafond confortable.